

COMPTE RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
Le Vendredi 05 juin 2020 à 20 heures 30

L'an deux mil vingt, le cinq juin, les Membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ingouville légalement convoqués en date du vingt-neuf mai, se sont réunis sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude DUBOC, Maire.

Etaient présents : M. DUPIN Philippe, M. RIDEL Hugues, M. OUIN Christian, M. RENEUX William, M. DAVID Benoît, M. MONTIGNY Frédéric, M. CARPENTIER Jean-Claude, Mme BLONDEL Marie-Thérèse.

Absentes excusées : Mme GAUDRY Patricia, Mme OMER Laure.

Secrétaire de séance : M. CARPENTIER Jean-Claude

Le procès-verbal de la réunion du 07 février 2020 est lu et adopté à l'unanimité.

INDEMNITES MAIRE ET ADJOINTS

Monsieur le maire donne quelques précisions concernant les indemnités de fonction du maire et des adjoints. Le code général des collectivités territoriales et l'article L2123-23 modifié par Loi N°2019-1461 du 27 décembre 2019-art.92 précise que les indemnités de fonction du maire ne donnent pas lieu à délibération et qu'elles sont calculées en faisant référence au taux maximum appliqué sur l'indice brut terminal de la fonction publique pour une commune de moins de 500 habitants.

Pour les adjoints, l'indemnité de fonction proposée est le taux maximum de l'indice brut terminal de la fonction publique d'une commune de moins de 500 habitants.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

MISE EN PLACE DES COMMISSIONS COMMUNALES

Commission d'appel d'offres

Délégués titulaires

M. Jean-Claude DUBOC - M. Philippe DUPIN - M. Hugues RIDEL - M. Benoît DAVID.

Délégués suppléants

M. Christian OUIN - M. William RENEUX - M. Frédéric MONTIGNY - Mme Marie-Thérèse BLONDEL.

Commission des travaux

M. Jean-Claude DUBOC – M. Philippe DUPIN - M. Hugues RIDEL - M. William RENEUX -

M. Jean-Claude CARPENTIER - Mme BLONDEL Marie-Thérèse.

Commission budget – finances

M. Jean-Claude DUBOC - M. Philippe DUPIN - M. Hugues RIDEL - M. Christian OUIN - M. Benoît DAVID.

Commission communication

M. Jean-Claude DUBOC - M. Philippe DUPIN - M. Frédéric MONTIGNY - Mme Patricia GAUDRY - Mme Laure OMER.

Commission espaces verts

M. Jean-Claude DUBOC - M. Hugues RIDEL - M. William RENEUX - M. Jean-Claude CARPENTIER - Mme Laure OMER --Mme Marie-Thérèse BLONDEL.

La composition des différentes commissions communale est adoptée à l'unanimité.

Commission communale des impôts directs (CCID)

Monsieur le Maire précise que conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être mise en place dans la commune.

Monsieur DUBOC explique que la mission de cette commission, concernant la fiscalité directe locale, a pour but de donner un avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale dans la commune.

Cette commission est composée du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission, de six commissaires titulaires et de six commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Une liste de 24 personnes sera proposée après avis des Conseillers municipaux présents. Elle sera transmise à la Direction Régionale des Finances Publiques qui déterminera la liste des titulaires et des suppléants.

DESIGNATION DES DELEGUES ADICO

Monsieur le maire rappelle que l'association ADICO assure une prestation de protection des données civiles, administratives, financières, ... de la commune, dans le cadre du règlement général sur la protection des données (RGPD).

L'association ADICO, avec l'accompagnement d'un délégué à la protection des données (DPO), informe et conseille la collectivité sur les obligations qui lui incombent en vertu des dispositions et réglementations applicables en matière de protection des données et nous demande de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Délégué titulaire : M. Philippe DUPIN

Délégué suppléant : M. Jean-Claude DUBOC

La proposition est adoptée à l'unanimité.

DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT DU COLLEGE

M. Frédéric MONTIGNY et Mme Patricia GAUDRY sont proposés comme délégués au syndicat intercommunal du collège de Saint-Valéry-En-Caux.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

DESIGNATION DU CORRESPONDANT «DEFENSE »

M. Hugues RIDEL est proposé comme correspondant « défense ».

La proposition est adoptée à l'unanimité.

COMPOSITION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Membres élus :

M. Jean-Claude DUBOC – M. Frédéric MONTIGNY – Mme Patricia GAUDRY – Mme Laure OMER – Mme Marie-Thérèse BLONDEL.

Membres nommés :

M. Jean-Marie RIDEL – Mme Véronique DELALANDRE – Mme Marie-Thérèse BOURGEOUX – M. Gérard TIERCELIN – M. François PETTON.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

OFFRE DE CONCOURS « Maison de Santé de Saint Valery en Caux » :

Monsieur Jean-Claude DUBOC fait un rappel de l'historique concernant la décision d'une offre de concours financière faite en février 2019 pour la construction de la maison de santé de Saint Valery en Caux.

Il rappelle les échanges de courriers avec madame le Maire ayant entraîné l'annulation de notre offre en fin d'année 2019 pour non-respect de la procédure administrative par la commune de Saint Valery en Caux. Après quelques échanges, il est proposé de renouveler notre offre de concours pour participer au financement de cette construction d'une maison de santé de Saint Valery en Caux. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de proposer une nouvelle offre de concours et autorise monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous documents se rapportant à cette opération.

PARTICIPATION FINANCIERE AU FOND DE SOUTIEN INTERCOMMUNAL

Pour faire face aux difficultés économiques que vont rencontrer les entreprises ayant cessé leur activité totalement ou partiellement durant le confinement lié à la crise sanitaire due au Covid-19, la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre a décidé de mettre en place un fonds de soutien intercommunal pour venir en aide aux petites et moyennes entreprises du territoire communautaire. Ce fonds peut être abondé par les Communes membres de la Communauté de communes.

Monsieur le maire précise que nous pourrions participer à ce fonds d'aide communautaire compte tenu du fonds de roulement de notre commune constaté au 31 décembre 2019.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte et valide cette proposition d'un abondement à ce fonds de soutien intercommunal et autorise monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

QUESTIONS DIVERSES

Masques :

Monsieur Jean-Claude DUBOC informe les Conseillers présents sur les commandes de masques jetables et en tissus distribués auprès des habitants.

Concours jardins fleuris « 2020 » :

Un courrier va être distribué à chaque famille pour une participation éventuelle à ce concours.

Les participants pourront donner leur réponse jusqu'au lundi 29 juin.

Les membres du jury feront une visite chez chaque participant le samedi matin 11 juillet 2020.

Gardiennage de l'Eglise :

Monsieur le maire informe les Conseillers de la lettre de Monsieur MAHIEU Régis datée du 17 février précisant sa démission, à compter du 1^{er} mars 2020, de sa fonction de gardiennage de l'église.

Monsieur le Maire souhaite que l'église puisse être aussi ouverte le week-end, principalement l'été.

Quelques conseillers demandent si l'on ne pourrait pas solliciter à nouveau monsieur MAHIEU.

Monsieur le Maire refuse d'engager cette démarche.

Il sera proposé à l'agent communal d'ouvrir l'église pendant chaque week-end après avoir vérifié qu'il n'y a pas d'incompatibilité avec sa fonction actuelle.

Toiture de l'église :

Une demande d'intervention sera faite auprès de l'entreprise RENAULT COUVERTURE pour remplacer des ardoises manquantes sur le clocher.

Livret historique de notre commune :

Une présentation de cet ouvrage prévue initialement le 30 mai 2020 a dû être annulée. Une nouvelle date sera retenue avant la fin de l'année 2020 en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.

Fauchage route de Saint Valéry :

Une demande d'intervention sera faite auprès de la Mairie de Saint-Valéry-En-Caux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-trois heures et dix minutes.